

## Avis d'enquête publique - Projet de schéma de développement du territoire (SDT)



Conformément à l'article D.VIII.1 du Code du Développement Territorial (CoDT), une enquête publique relative à la révision du schéma de développement du territoire est organisée sur l'ensemble du territoire wallon.

Le projet consiste en la révision du schéma de développement du territoire adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999.

L'autorité à l'initiative de la révision du schéma de développement du territoire et compétente pour réviser celui-ci est le Gouvernement wallon.

Un rapport sur les incidences environnementales a été rédigé.

Le projet de schéma fait l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière.

### DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

La durée de l'enquête publique est de quarante-cinq jours. Elle est ouverte le 22 octobre 2018 et clôturée le 5 décembre 2018.

### CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier soumis à enquête publique peut être consulté selon les modalités suivantes :

- au Service urbanisme, rue de Verviers, 3 à 4870 TROOZ, du lundi au vendredi, de 9h à 12h, Le dossier peut également être consulté le mercredi de 16h à 20h. A cet effet, il y a lieu de prendre rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès du Service urbanisme, au 04/259.86.66
- à la Cellule du développement territorial, 5 rue des Masuis Jambois à 5100 JAMBES, les jours ouvrables (à l'exception des 2 et 15 novembre 2018) de 10h à 12h.
- sur le site Internet du Département de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme de la DG04 du Service public de Wallonie, à l'adresse suivante : <http://sdt.wallonie.be> .

### EXPLICATIONS SUR LE PROJET DE SCHÉMA

Toute personne peut obtenir des explications relatives au schéma de développement du territoire auprès de la Cellule du développement territorial, par téléphone, au 081/32 26 00, et de la Direction d'Eupen, par téléphone, au 087/59 85 30, pour la région de langue allemande.

### RÉCLAMATIONS ET OBSERVATIONS

Les réclamations et observations doivent être adressées au Collège communal. Elles peuvent être écrites ou verbales.

Les réclamations et observations écrites peuvent être envoyées :

- par courrier ordinaire, daté et signé à peine de nullité, à l'adresse suivante :

Collège communal, rue de l'Eglise, 22 à 4870 TROOZ

- par télécopie, datée et signée à peine de nullité, au numéro : 04/351.83.66

- par courrier électronique, daté et identifié à peine de nullité, à l'adresse suivante : [info@trooz.be](mailto:info@trooz.be)

• remises

- au Service urbanisme, rue de Verviers, 3 à 4870 TROOZ, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention "Révision du schéma de développement du territoire".

Les réclamations et observations écrites doivent être envoyées ou remises avant la clôture de l'enquête ou le jour de la séance de clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales peuvent être recueillies :

- sur rendez-vous, avant la clôture de l'enquête, par la Conseillère en Aménagement du Territoire, Madame MARCZUK (04/259.86.65)
- lors de la séance de clôture de l'enquête.

#### SÉANCE DE CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 5 décembre 2018, à 11h au Service urbanisme, rue de Verviers, 3 à 4870 TROOZ

#### SÉANCES DE PRÉSENTATION DU PROJET DE SCHÉMA

Des séances de présentation du projet de schéma de développement du territoire sont organisées au chef-lieu de chaque arrondissement administratif et au siège de la communauté germanophone aux dates, heures et lieux consultables via le lien ci-après, sous l'onglet "séances d'informations" : [http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site\\_amenagement/amenagement/sdt](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/amenagement/sdt)